

Quatrièmement—Vous devrez obtenir aussitôt que possible un état du nombre actuel de nos sujets résidant dans notredite province, indiquer la proportion des anciens à l'égard des nouveaux habitants ainsi que ceux qui se sont retirés de la province appelée aujourd'hui États-Unis d'Amérique et ceux qui ont fait partie du service durant la dernière guerre et dont les corps ont été réduits. Vous devrez aussi obtenir les renseignements les plus authentiques en vue de savoir si quelqu'une des nations sauvages qui nous sont alliées et sur un pied d'amitié avec nous, réside encore dans les limites des territoires des États-Unis d'Amérique et sur les frontières de ceux-ci telles que définies par le traité de paix; si ces sauvages ou tous autres dans les limites de nos territoires obtiennent des marchandises des sujets desdits États-Unis ou entretiennent des relations commerciales ou autres avec ces derniers. Vous devrez nous faire part de cela par l'entremise de l'un de nos principaux secrétaires d'État tel que prescrit précédemment ainsi que de tous renseignements ou proposition à l'effet de faire adopter des mesures opportunes et efficaces pour induire ces sauvages à revenir dans les limites de nos territoires et à discontinuer leurs relations avec les sujets ou habitants desdits États-Unis, ce qui peut diminuer notre prestige sur eux et être préjudiciable à notre service ainsi qu'à l'intérêt et au commerce de nos sujets.

Cinquièmement—Et attendu qu'il nous a été représenté que le commerce intérieur de notre province de Québec peut être développé et augmenté à un haut degré et que des propositions ont été faites à l'effet d'établir des sociétés commerciales exclusives à cette fin, vous devrez nous transmettre comme susdit un état clair et distinct du commerce actuel intérieur et étranger de notredite province et nous faire connaître en même temps jusqu'à quel point, à votre sens, ce commerce peut être développé et amélioré. Les représentations et les propositions qui nous ont été faites comme susdit sont en effet bien fondées et vraisemblablement propres à assurer le succès de cette tentative, mais les avantages que l'on prétend devoir en résulter seront-ils plus sûrement obtenus en établissant des sociétés exclusives de commerce telles que proposées, ou en accordant le commerce libre et ouvert à tous nos sujets?

Sixièmement—Et attendu que par suite de la grande étendue de notre province de Québec et de l'augmentation du nombre des habitants et surtout en considération de ceux de nos loyaux sujets qui étaient jusqu'à présent habitants des provinces appelées aujourd'hui les États-Unis d'Amérique et qui nous ont conservé leur allégeance, il peut être opportun de diviser ladite province de Québec et d'ériger pour le moment une province distincte et séparée à l'ouest, c'est notre volonté et bon plaisir que vous obteniez les renseignements les plus précis à cet égard, que vous transmettiez aussi votre opinion en indiquant où et de quelle manière la division en question devrait être faite, et si la constitution de cette province nouvellement érigée, doit être semblable à celle qui existe actuellement ou qui doit être